

Les chiffres de la température nous sont fournis par la "Optical & Engineer's Supply Co.", 1628 rue Notre-Dame.

Aujourd'hui maximum 5
Minimum 33
Même date l'an dernier 12
Même date l'an dernier 19
—Au-dessous de zéro.

Proclamation pour
les prochaines
élections
vingt-quatre
heures.

Toronto, 3 — Le froid continue —
Neige un peu partout.

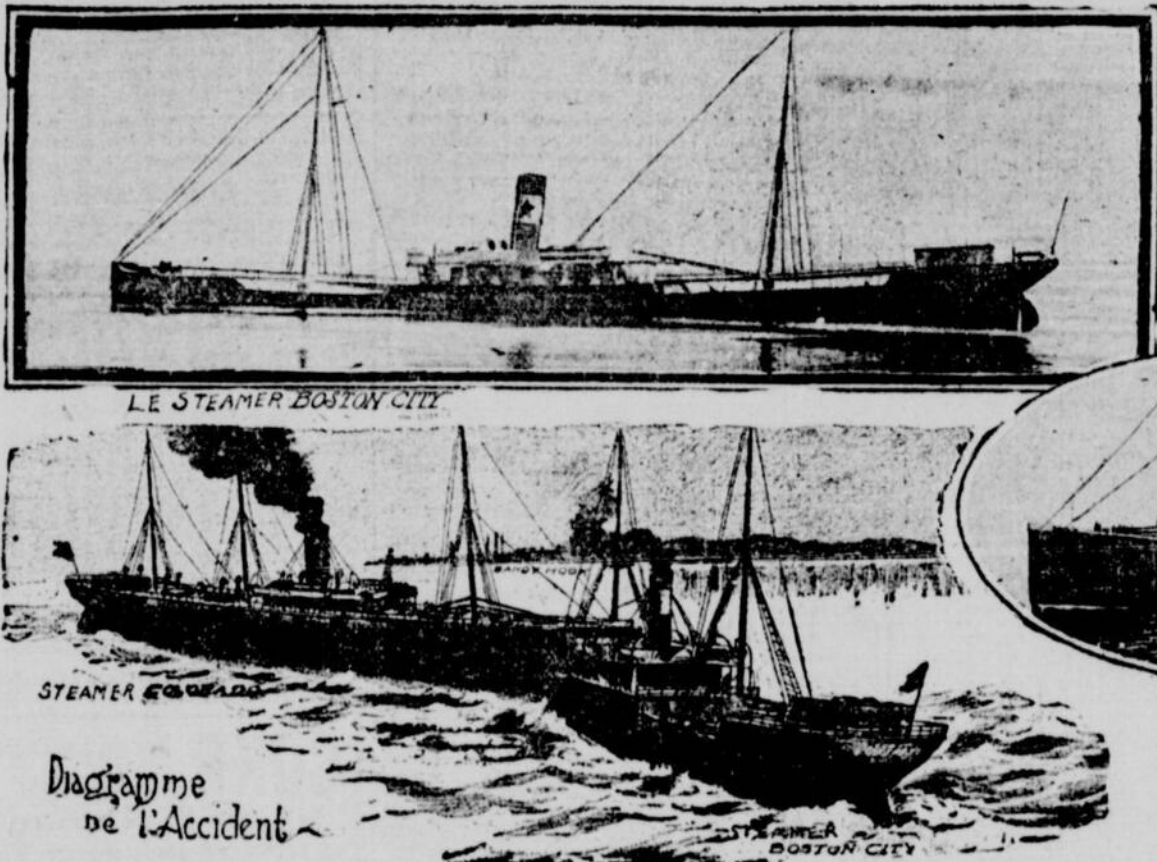
25e ANNEE—No 288—DIX PAGES

MONTREAL, MERCREDI, 3 FEVRIER 1904

LE NUMERO : UN CENTIN

COLLISION EN PLEIN JOUR

Un vaisseau coupé en deux. Les passagers du "Saint-Louis" sont témoins de l'accident.



New-York, 3. — Le "Boston City", de la ligne de Bristol, a été coulé, à midi et quinze minutes, hier, par le "Colorado" de la ligne Wilson. Les deux vaisseaux sont venus en collision dans le canal à l'ouest de South-West Spit. Le "Boston City" a été frappé à bâbord, le grand mât et le pont d'avant, vis-à-vis l'épave, ont été coupés. Le pont, la dunette et le château d'avant ont été réduits en pièces. Le capitaine Carey, le premier officier Winscombe et le second Davidson étaient sur le pont et purent difficilement se réfugier sur l'autre pont afin de ne pas être écrasés.

Le "Boston City" avec une cargaison générale se rendait à Bristol et Swansea. Il était très chargé et tirait beaucoup d'eau. Le "Colorado" ve-

nait de Hull sur lest et tirait peu d'eau, 12 pieds seulement. Il était au di quand les deux paquebots s'aperçurent l'un l'autre, à une distance d'un demi-mille.

Les officiers et les matelots du "Boston City" imputent tout le blâme au "Colorado", tandis que l'équipage du "Colorado" tient le capitaine Carey responsable de l'accident. Le "Boston City" a coulé à environ 1.000 pieds à l'ouest du Main Ship Channel.

Le compartiment d'avant était rempli d'eau, hier soir, le pont d'avant étant au niveau de l'eau et l'arrière surélevé encore.

Au moment de la collision, telle que racontée par ceux qui ont échappé au naufrage.

Aussitôt que les deux vaisseaux vinrent en vue, le "Colorado" fit entendre un coup de sifflet. Il était alors à bâbord. La signification du coup de sif-

flot voulait dire, je passe à tribord. Le sifflet du "Boston City" répondit: "C'est bien".

Le temps était clair, la mer tranquille, de sorte que les deux vaisseaux étaient très distincts.

Les officiers du "Boston City" prétendent qu'ils avaient le premier droit de passage et pour cette raison, ils ne changèrent pas d'allure, pensant que le "Colorado" s'en tiendrait à ses signaux. Mais le capitaine Carey et ses hommes s'aperçurent bientôt que le "Colorado" maintenait sa vitesse et ne changeait pas de direction et la collision devint inévitable. Quand le danger devint imminent, le "Boston City" donna l'alarme par une série de petits coups de sifflet et en même temps, les engins firent machine en arrière. Le "Colorado" fit aussi machine en arrière. Ce dernier était alors à cinq longueurs du "Boston City". Mais avec la vitesse acquise les deux

vaisseaux ne pouvaient éviter la collision. Suivant le témoignage des hommes du "Boston City", le "Colorado" allait à une vitesse de quatre nœuds quand il a frappé le "Boston City". Ce dernier, ses machines lancées à toute vitesse en arrière, commençait à reculer d'une manière perceptible.

Un trou de vingt pieds de largeur et se rendant à douze pieds au-dessous de la ligne de flottaison fut fait dans le flanc du "Boston City" et pour quelques minutes le "Colorado" resta pris comme en coin dans le côté du vaisseau qui sombrait.

L'équipage du "Boston City" vit le capitaine Carey et ses deux lieutenants sautant du pont, juste à temps pour sauver leur vie; les matelots furent immédiatement saisis de panique.

Le mécanicien, constatant qu'il y avait eu collision, avec beaucoup de présence d'esprit, ferma la vapeur. Si la pompe du "Colorado" fut pénétrée plus avant de quelques pouces, les chaudières auraient certainement sauté.

Dès que le "Colorado" commença à se décaler, l'eau se précipita dans la cale du "Boston City" et les matelots aperçurent les chaudières et les mécaniciens. Le capitaine fit descendre les chaloupes.

Le "Boston City" plongea de l'avant, subitement, un matelot, croyant que le vaisseau sombrerait, se jeta à l'eau. Les chaloupes étaient couvrées de neige et prises dans la glace, ce qui causa beaucoup de misères aux

Le capitaine Cox du "Colorado" mit deux chaloupes à la mer et le capitaine Carey fut recueilli avec quinze de ses hommes. Le premier et le second avec quatre matelots restèrent sur le vaisseau naufragé.

Le remorqueur "Boxer" se tient près de l'épave pour le cas où ses services seraient requis.

Les officiers et les hommes d'équipage ont tous refusé de donner des renseignements aux journalistes de New-York qui ont assisté à la scène du désastre.

Le "Boston City" construit à Sunderland en 1893 était classé 100 Al par Lloyd. Il valait \$200.000 et sa cargaison était estimée à un million.

Les passagers du "St-Louis", de la ligne américaine ont été témoins de la collision, et plusieurs insistèrent pour que le "St-Louis" se portât au secours du vaisseau naufragé, ce que le capitaine ne jugea pas nécessaire.

Le chenal n'a que 1.000 pieds de largeur à l'endroit du naufrage et le "St-Louis" est toujours les dits chenaux à passer. Le grand paquebot était à un quart de mille du "Boston City" quand la collision est arrivée.

Un rapport du naufrage a été transmis par le télégraphe.

LE R. P. W. WHITNER

Général de l'Ordre "Pellottini" célèbre son jubilé

Rome, 3. — Le R. V. Père William Whitner, recteur de l'église catholique anglaise, ici, mieux connu en Amérique comme général de l'Ordre "Pellottini", a célébré aujourd'hui, le jubilé de son ordination.

Les présents sont nombreux. Un portrait du Pape avec son autographe, un service en or de la reine douairière Marguerite, des chèques au montant de \$1600 d'Angleterre et d'Amérique.

PAS DE CAUCUS CETTE SEMAINE

Quels seront les présidents de commissions civiques

Quoique qu'on n'ait pas encore fixé la date du caucus auquel les citoyens se partageront les charges municipales, il est maintenant certain que ce caucus n'aura pas lieu avant la semaine prochaine.

Il existe une forte tendance à enlever M. Vallière du comité des chemins pour le mettre à la présidence du comité des finances.

Le comité de la police aurait l'échec. Ames pour président et M. Laval pour vice-président des chemins.

Les points sont nombreux et le caucus sera certainement animé.

UNE ARTISTE

Mme Bressler Gianoli dans Carmen

Mme Bressler Gianoli, qui joue Carmen à l'Opéra Français de la Nouvelle-Orléans, est sans conteste, la meilleure interprète de ce rôle, qui s'est fait encore entendre depuis nombre d'années. Sa voix est chaude, vibrante, riche et donne à la fois dans tous les sens. Son registre est impeccable dans toutes les parties et surtout dans les notes élevées. Cette cantatrice est une véritable artiste. Sa méthode est excellente, sa phrase admirable et c'est un vrai plaisir de l'entendre. Chez elle, la fraîcheur de la jeunesse se rencontre avec l'art exquis qui la caractérise et rien de mieux ne peut être souhaité.

Mme Bressler Gianoli n'est pas seulement une cantatrice d'une rare capacité, elle est en même temps admirable actrice. Elle ne joue pas le rôle de Carmen elle est Carmen elle-même. Le sang chaud du Sud coule dans ses veines et elle est l'impeccable Zulzara qui ne connaît

pas d'autre loi que l'impulsion du moment. Chacun de ses mouvements est gracieux, ses attitudes sont d'une souplesse extraordinaire sur la scène. Elle possède un magnétisme personnel qui attire et elle est capable de s'élever au tragique le plus parfait. Il est difficile de dire où elle excelle le plus, de fait elle est excellente avant tout.

Mme Gianoli est une favorite du théâtre et son nom est déjà tout un programme qui y attire les foules.

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Mme BRESSLER GIANOLI

Au Parlement Anglais

M. Chamberlain le point de mire de la Chambre — Adresses en réponse au discours du Trône.

Londres, 3. — Mon très honorable ami, le député de West Birmingham, c'est ainsi que M. Chamberlain a désigné son péc qui était le point de mire de la Chambre des Communes, pendant la discussion qui marqua l'ouverture du parlement anglais.

Le gouvernement arriverait bientôt à une décision sur sa politique concernant la question fiscale et à annoncer que l'opposition saisisse toutes les occasions d'amener la question devant le peuple.

Lord Lansdowne a répondu.

Il a félicité la Chambre de la conclusion des traités d'arbitrage anglo-français et anglo-italien, a déploré la situation en Orient et en Extrême-Orient et a exprimé l'espérance qu'on

arriverait à une solution pacifique dans les deux cas.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Au nom du Premier Balfour, Austin Chamberlain a déclaré que la Chambre des Communes devrait être la première à décider si un changement dans la politique fiscale était oui ou non nécessaire.

Jusqu'à ce que cette question soit tranchée les demandes de l'opposition sur le plan de réforme fiscale suivi par le gouvernement est hors d'ordre.

A LA CHAMBRE DES LORDS

A la Chambre des Lords, lord Fitzwilliam, libéral-unioniste, a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône, et a été appuyé par lord Rylton, conservateur.

Le comte de Spencer, libéral, entre autres choses, a dit qu'il espérait que le gouvernement arriverait bientôt à une décision sur sa politique concernant la question fiscale et à annoncer que l'opposition saisisse toutes les occasions d'amener la question devant le peuple.

Lord Lansdowne a répondu.

Il a félicité la Chambre de la conclusion des traités d'arbitrage anglo-français et anglo-italien, a déploré la situation en Orient et en Extrême-Orient et a exprimé l'espérance qu'on

arriverait à une solution pacifique dans les deux cas.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

Cette Chambre croit que lorsqu'il y a tant de réformes sociales urgentes à accomplir, lorsque les besoins inhérents au bien-être de la population sont si grands et ne sont pas de son devoir de revenir aux tarifs protecteurs surtout lorsqu'ils frappent la nourriture du peuple.

Une telle décision serait contraire à la prospérité et au bien-être de la nation.

Le texte de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône proposé par M. Morley au nom de l'opposition est comme suit:

Il est de notre devoir d'exposer humblement à Votre Majesté que nous ne pouvons pas discuter d'une façon effective la question financière à cause des déclarations contraires, formulées par les ministres de Votre Majesté.

Nous soumettons respectueusement au jugement de cette Chambre que la suppression des tarifs protecteurs a produit depuis plus d'un demi-siècle une grande extension dans le commerce et a été d'un grand bénéfice pour la population.

Cette Chambre croit que lorsque les besoins pour la vie sont déjà si grands elle ne doit pas retourner aux tarifs protecteurs.

J.P. Morgan a Montreal

Le célèbre financier vient se reposer et se distraire

M. J. Pierpont Morgan, le fameux millionnaire, dont on annonce le retour complet des affaires est à Montréal.



M. PIERPONT MORGAN

Le promoteur, accompagné du docteur et de madame Markoe, de H. B. Hollins, de Richard Young et de Madame Douglas, est arrivé à la gare Bonaventure hier soir, par un train spécial du Delaware et Hudson, composé de deux wagons réguliers, du char privé "Genesta" et d'un char doré "Magnate".

PETITS FEUX

Une alarme sonnée à l'avertisseur 19, à 2 17 h. ce matin, a appelé les pompiers chez M. Thos. Ledstone, où une fournaise surchauffée a causé des dommages considérables au plancher.

À minuit et quarante-cinq minutes les pompiers ont été appelés chez M. H. Robin, 95a rue St-Antoine, où le feu causé par un tuyau surchauffé, a fait quelques dommages.

Une fournaise surchauffée a allumé un commencement d'incendie dans l'épicerie de M. Rivet, 1230 rue Ontario, à 10 30 h. hier soir.

Ce matin, vers sept heures, les pompiers ont été appelés chez M. R. David, 207 rue Barré, pour un commencement d'incendie dans la cave.

Une lampe renversée chez M. E. Hémond, 1070 de Montigny, a mis le feu au plancher. Les pompiers ont été appelés; dommages insignifiants.

Aussitôt après leur arrivée M. Morgan et ses compagnons se rendirent au Windsor où une suite d'appartements leur avait été retenue.

Le train spécial de M. Morgan devait arriver hier après-midi, mais la tempête l'avait retardé de quelques heures.

Quand le grand financier alla s'enregistrer hier soir, les habitants de la rade ne purent s'empêcher de remarquer cet homme à la stature imposante. Quand on sut que c'était M. Morgan il excita la plus grande curiosité.

De prime abord il se dégage une impression de puissance de toute sa personnalité. Tuillé en force, les traits puissants et les épaules énormes il semble de taille à manier sans effort les millions des autres. Il porte toujours une grosse canne pesante.

Aussitôt après son arrivée au Windsor, on lui apporta un courrier volumineux, où se trouvait un télégramme annonçant la mort d'un de ses amis et associés, M. W. C. Whitney.

Il a refusé de recevoir qui que ce soit.

Il est probable que la mort de M. Whitney dérangera les plans du financier qui venait à Montréal pour se reposer.

Le juge Teller a commencé, ce matin l'audition de la plainte de M. Antoine Robert contre l'honorable Tref Bérthiaume.

Le demandeur réclame du défendeur des dommages-intérêts pour la somme de \$25.000, les dits dommages ayant été causés par un article paru dans le journal "La Presse", le 23 décembre, 1903.

L'article incriminé traitait de la vente du charbon sur les quais.

Grand Tronc

Les recettes pour la semaine du 22 au 31 janvier ont été de \$648.325, contre \$870.067 en 1903, soit une diminution de \$221.742.

L'homme à la figure de chien

Il vient de mourir en Macédoine



Jo-Jo

L'homme à la figure de chien est mort à Salenique, Macédoine. Il a succombé à une attaque de pneumonie.

Cet homme à la figure de chien fut montré à la curiosité publique par P. T. Barnum. Jo-Jo a voyagé par tout le monde avec le grand cirque de "Barnum et Bailey" et était satisfait de se faire voir comme une curiosité jusqu'à ce que l'intelligent "Tody" Hamilton lui fit comprendre ainsi qu'à ses amis l'homme squelette, la femme grasse et tous les autres que le mot "prodige" les embêtait et leur était plus approprié.

Jo-Jo avait une figure, comme un "Scotch Terrier" et les longs cheveux

de sa tête, de son estomac et de son menton étaient devenus soyeux, à être souvent peignés.

Sa figure, ou plutôt les cheveux dont elle était recouverte fut sa fortune et il avait plus de \$200 par semaine pour s'exposer. Il aurait pu peut-être faire plus en prévoyant la recette pour faire pousser ses cheveux, mais comme tous les êtres curieux, il était honnête.

Jo-Jo était natif de Finlande, bien qu'il ressemblât plus à un nègre qu'à un plus chevelu d'entre eux. Il avait un honneur d'être présenté au Car Alexandre III. Jo-Jo fut aussi présenté aux cours d'Italie, d'Autriche et d'Angleterre.

Il mourut à Salenique, Macédoine, à l'âge de 40 ans.

Il avait une figure, comme un "Scotch Terrier" et les longs cheveux

de sa tête, de son estomac et de son menton étaient devenus soyeux, à être souvent peignés.

Sa figure, ou plutôt les cheveux dont elle était recouverte fut sa fortune et il avait plus de \$200 par semaine pour s'exposer. Il aurait pu peut-être faire plus en prévoyant la recette pour faire pousser ses cheveux, mais comme tous les êtres curieux, il était honnête.

LE PARTI IRLANDAIS

NOUVELLES OUVRIERES

Le vote des ouvriers dans l'élection du maire—Fin du conflit des charbonnages de la Nouvelle-Ecosse—Le régime du lockout à Chicago—La grève des typographes de Boston—Le coton et l'agiotage—Les dons des gouvernements.

Le vote donné par les ouvriers organisés dans l'élection pour la mairie a causé une énorme surprise, notamment parmi les gens qui ne connaissent pas la nature de ces organisations.

Les unions du travail n'ont aucune loi qui oblige leurs adhérents à se conformer aux décisions prises en matière politique. Les conseils peuvent déclarer que telle ligne de conduite devrait être tenue par les membres, mais ils ne peuvent donner aucune sanction à leurs décisions.

De sorte que chacun des membres est libre d'agir à sa guise, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de discipline à faire observer, puisqu'il n'y a pas de règle qui l'établisse.

Malgré la lutte qui vient de se terminer par la victoire de M. Laporte, il y avait plus que la question d'indiscipline à vaincre pour engager les membres des organisations ouvrières à voter pour le candidat qui avait signé le programme du Conseil des métiers et du travail émis avec l'approbation de ces organisations.

Il y avait la personnalité des candidats. L'un était connu par ses états de service, l'autre n'avait pas de passer. L'un avait mis une barrière à l'ambition de nos monopoles, l'autre ne pouvait que promettre de les combattre.

Et l'élection du maire se faisait autour de cette question. Le peuple, y compris les ouvriers organisés, a cru voir en M. Laporte un défenseur plus sûr des intérêts publics qu'un adversaire, et la masse s'est ralliée à sa candidature.

On dira peut-être, mais le Conseil des métiers et du travail aurait dû prévoir cela et ne pas se déclarer en faveur d'un candidat à qui il ne pouvait assurer le vote de ceux sur lesquels il est censé exercer une forte influence.

S'il n'y avait eu que la question du maire en jeu, il aurait pu songer à cela; mais il y avait d'autres élections dans lesquelles les ouvriers avaient autant d'intérêt que dans celle du maire, et il fallait au conseil, censé les représenter, adopter une ligne de conduite uniforme sous peine de compromettre tous les candidats qu'il appuierait.

Voici donc ce qu'il a fait. Il a commencé d'abord par émettre un programme qu'il a présenté pour être approuvé, à tous les candidats à la mairie et à l'échevinat, contre lesquels il n'avait aucun sujet de plainte grave.

Ce programme fut présenté à M. Laporte qui refusa net de l'approuver par sa signature. Il fut également soumis à son adversaire qui s'empessa de le signer après l'avoir discuté avec le comité clause par clause.

Dans ces circonstances il ne restait au Conseil qu'à déclarer publiquement ce qui s'était passé et à recommander aux ouvriers de voter pour le candidat qui avait signé leur programme.

Autrement, il se serait mis dans l'impossibilité d'appuyer loyalement les candidats aux fonctions d'échevins qui avaient signé le même programme.

Comment aurait-il pu dire dans un quartier qu'il appuierait tel candidat parce qu'il avait signé ce programme et déclarer qu'il appuierait tel autre parce qu'il n'avait pas signé ce programme?

Le maire de logique d'une telle conduite aurait été trop frappante, et si elle avait été suivie elle aurait compromis le succès des candidats à l'échevinat que le Conseil appuierait.

Les membres des organisations ouvrières ont profité de leur liberté pour faire un triage parmi les candidats. Ils ont voté pour le candidat qui leur paraissait le plus favorable à la cause ouvrière et comme une grande partie pour le Conseil des métiers et du travail, la plus grande qu'il ait encore reportée en affaires municipales.

Le conflit qui s'est produit ces jours derniers entre la Dominion Coal Company et une partie de ses employés, à des mines de Glace Bay (Nouvelle-Ecosse), a été réglé et les mécontents sont retournés au travail après un compromis avec la direction des travaux. Une partie des jeunes gens commencent à recevoir l'ancien salaire de \$1.35 par jour, tandis que les plus âgés obtiennent les \$2.00 qu'ils désiraient. Les mines ont en conséquence repris leur activité.

Le syndicat local de l'Association des manufacturiers, à Toronto, a décidé de faire adopter par ses membres le régime du contrat d'apprentissage. Il est probable que si le projet réussit à Toronto, il sera appliqué dans les différentes parties du Canada par les membres de l'Association. Le syndicat de Toronto a fixé à cinq ans le maximum de l'apprentissage. Ce système peut être appliqué par les membres

de l'association au Canada dans plus de trente industries différentes.

L'association des maîtres-charbons de Chicago a décrété un lockout s'appliquant à tous les établissements du charbonnage des membres de l'organisation. Un millier d'ouvriers se trouvent enveloppés dans ce renvoi collectif. Ce conflit est le résultat du refus de l'union des charbons de renouveler l'arrangement qui existait entre elle et l'association des employeurs et auquel celle-ci avait ajouté une clause à l'effet de constituer un tribunal de conciliation et d'arbitrage.

La raison pour quoi l'union n'a pas voulu renouveler cet arrangement, c'est que son intention était de faire élire le tarif des salaires de 10 p. 100.

Le secrétaire de l'association des patrons dit que le lockout a été un succès et qu'il a constaté que cent établissements avaient congédié leurs employés.

La grève des typographes des ateliers de livres et d'imprimerie de Boston, se continue avec rigueur. Les employeurs de ces établissements qui sont tous des membres de l'Association internationale des Typographes ont résolu de résister avec non moins d'énergie. Les employés réclament le relèvement des tarifs ainsi qu'il suit : Cinq cents par mille ems pour les ouvriers aux pièces, un dollar par semaine pour les compositeurs à la main travaillant à la journée et trois dollars par semaine pour les compositeurs à la machine.

Les manufacturiers de coton sont aux abois; ils restreignent la production, réduisent les salaires des ouvriers et les forcent à chômer. C'est dire que des milliers de travailleurs souffrent de cet état de chose. Le mal, dit-on, vient de la rareté de la matière première. Il y a un peu de vrai peut-être dans cette affirmation, mais il y a autre chose de pis. Si tout le coton non manufacturé était placé librement sur le marché, l'acuité de la crise dans cette industrie serait une fois moins considérable mais le coton en balles est entre les mains des spéculateurs qui le garde pour se le revendre l'un à l'autre comme font les acheteurs avec les halles en couteaux.

Actuellement, il n'y a sur le marché de New York que 15,000 balles de coton. Cependant les spéculateurs en viennent et en achètent tous les jours 750,000, et quelquefois les ventes atteignent plus de 1,200,000 balles.

Notre régime de laissez-faire empêche que l'on n'ait cette jolote spéculation qui fait la détresse dans des centaines de mille foyers.

Oh! si les Américains cessaient de se diviser en républicains et en démocrates, comme il serait facile de faire cesser ces horreurs de bourse.

Mais au Canada? Eh bien! au Canada, c'est comme aux États-Unis; ce qui n'empêche pas que deux maux ne font pas un bien.

La compagnie du pont de Québec a décidé d'accepter la garantie de \$6,675,200 que lui a offert le gouvernement pour son emprunt. Nous le croyons sans peine. Il y a beaucoup de gens qui ne croient pas de se lancer dans des entreprises, tout aussi considérables que ces conditions. Ce qui n'a de plus étonnant, c'est que le peuple consente ainsi à donner son argent pour faire le bénéfice de quelques particuliers avant le sien.

Le comité municipal du Conseil des métiers et du travail se réunira ce soir, mardi, à 8 h. 30, rue Sainte-Elisabeth. Tous les membres sont priés d'être présents.

Une information d'Indianapolis dit que le comité de la convention mixte pour régler les salaires dans les mines de houille grasse ne parvient pas à s'entendre.

Le président Mitchell a déclaré que pour aucune considération les mineurs consentiront à une réduction des salaires, tandis que les opérateurs, au contraire, insistent pour faire accepter une réduction.

Une réunion de la conférence aura probablement lieu demain ou après demain et si aucun arrangement ne peut être effectué, une autre conférence sera convoquée pour le commencement du mois prochain.

Une information d'Indianapolis dit que le comité de la convention mixte pour régler les salaires dans les mines de houille grasse ne parvient pas à s'entendre.

Le président Mitchell a déclaré que pour aucune considération les mineurs consentiront à une réduction des salaires, tandis que les opérateurs, au contraire, insistent pour faire accepter une réduction.

Une réunion de la conférence aura probablement lieu demain ou après demain et si aucun arrangement ne peut être effectué, une autre conférence sera convoquée pour le commencement du mois prochain.

Une information d'Indianapolis dit que le comité de la convention mixte pour régler les salaires dans les mines de houille grasse ne parvient pas à s'entendre.

Le président Mitchell a déclaré que pour aucune considération les mineurs consentiront à une réduction des salaires, tandis que les opérateurs, au contraire, insistent pour faire accepter une réduction.

Une réunion de la conférence aura probablement lieu demain ou après demain et si aucun arrangement ne peut être effectué, une autre conférence sera convoquée pour le commencement du mois prochain.

Une information d'Indianapolis dit que le comité de la convention mixte pour régler les salaires dans les mines de houille grasse ne parvient pas à s'entendre.

Le président Mitchell a déclaré que pour aucune considération les mineurs consentiront à une réduction des salaires, tandis que les opérateurs, au contraire, insistent pour faire accepter une réduction.

Une réunion de la conférence aura probablement lieu demain ou après demain et si aucun arrangement ne peut être effectué, une autre conférence sera convoquée pour le commencement du mois prochain.

Une information d'Indianapolis dit que le comité de la convention mixte pour régler les salaires dans les mines de houille grasse ne parvient pas à s'entendre.

Le président Mitchell a déclaré que pour aucune considération les mineurs consentiront à une réduction des salaires, tandis que les opérateurs, au contraire, insistent pour faire accepter une réduction.

Une réunion de la conférence aura probablement lieu demain ou après demain et si aucun arrangement ne peut être effectué, une autre conférence sera convoquée pour le commencement du mois prochain.

Une information d'Indianapolis dit que le comité de la convention mixte pour régler les salaires dans les mines de houille grasse ne parvient pas à s'entendre.

Le président Mitchell a déclaré que pour aucune considération les mineurs consentiront à une réduction des salaires, tandis que les opérateurs, au contraire, insistent pour faire accepter une réduction.

Une réunion de la conférence aura probablement lieu demain ou après demain et si aucun arrangement ne peut être effectué, une autre conférence sera convoquée pour le commencement du mois prochain.

Une information d'Indianapolis dit que le comité de la convention mixte pour régler les salaires dans les mines de houille grasse ne parvient pas à s'entendre.

Le président Mitchell a déclaré que pour aucune considération les mineurs consentiront à une réduction des salaires, tandis que les opérateurs, au contraire, insistent pour faire accepter une réduction.

Une réunion de la conférence aura probablement lieu demain ou après demain et si aucun arrangement ne peut être effectué, une autre conférence sera convoquée pour le commencement du mois prochain.

A SAINT-PAUL L'ERMITTE

Magnifique Fête

St-Paul l'Ermitte, 3 — Mercredi dernier, avait lieu à St-Paul l'Ermitte, une magnifique fête de paroisse, organisée par les citoyens influents de la municipalité, en l'honneur de M. Samuel Chagnon, inspecteur du gouvernement, pour le bureau et le fromage.

Presque toutes les familles de la paroisse étaient représentées à cette démonstration intime, voulant témoigner par là, de la bonne entente qui règne entre tous les paroissiens, et qui, soit dit en passant, constitue la principale cause du progrès que tout le monde se plaît à admirer dans cette petite localité.

Donc, tous s'étaient donné le signal, et à 8 h. p. m., la foule se pressait aux abords de la magnifique salle St-Joseph, décorée pour la circonstance. M. le maire Séguin lut à M. Chagnon, une splendide adresse accompagnée d'un original cadeau, destiné à perpétuer le souvenir de cette soirée. Puis, Mme la maîtresse lut à Mme Chagnon une délicate adresse, et Mme Chagnon lui offrit un odorant bouquet de fleurs.

M. Chagnon, quoique pris à l'improviste, sut trouver dans son répertoire inépuisable, des termes exquis pour remercier l'assemblée de cette touchante marque d'estime. Durant la soirée, M. Chagnon, comiques, admirablement rendus. Sa voix chaude et sympathique qui lui valut des applaudissements répétés.

MM. Paul W. Séguin, Achille Goulet, Octave Lachapelle furent tout à tour applaudis. M. Emery Chagnon.

Les touristes étrangers prennent un profond intérêt à nos fêtes d'hiver. Un groupe de riches capitalistes de New-York, arrivés à Québec vendredier, malheureusement un peu tard pour pouvoir jouer et participer d'une manière ou d'autre aux intéressantes courses à la raquette qui ont eu lieu ce jour-là. Ils ont décidé alors de défrayer le coût de nouvelles courses pour eux et d'en payer les prix, si le comité réussissait à en organiser.

M. Reid, du Château Frontenac, aide de M. Watson, Carroll et autres sportsmen bien connus se sont joints à l'œuvre et ont admirablement réussi.

Les touristes ont été enchantés. Les prix ont été remis aux vainqueurs par Mme Anderson, de Washington.

Ce parti de touristes est composé de M. et Mme Laroc Anderson, de Washington; M. et Mme Bradley, de New-York; M. et Mme de la Roche, de Boston. Ils devaient retourner dans leurs foyers, dès lundi passé, mais ils ont été tellement enchantés de Québec, qu'ils ont fini par prolonger leur séjour jusqu'à aujourd'hui.

Il se sont joints en route pour Boston à bord de leur char particulier, à 10 h. p. m.

Un autre parti de crânes américains est attendu ici le 5 courant, par convention spéciale.

Ces touristes doivent passer ici quatre ou cinq jours et prendront part personnellement à tous les amusements, courses, marchés à la raquette, etc.

On remarque dans l'une des grandes vitrines du magasin de M. Cyr. Du plus bel effet, d'une richesse extraordinaire. Cet orfèvre, dont une partie est en or de 14 karats, est orné de diamants et de pierres précieuses de toute espèce, saphirs, émeraude, rubis, améthyste, topaze, grenat, etc., qui ont été donnés en ex-voto par des âmes pieuses, pour la chapelle ou monastère des Franciscains.

La base de l'ostensoir est ornée de statues de la sainte Vierge, Saint-Antoine de l'annonciation, Sainte-Anne et des symboles de la foi, de l'espérance et de la Charité, en émail.

Cette œuvre d'art a été faite à Paris et vaut \$25,000.

La résidence de M. Wm McPeak, mesureur de bois, sur le chemin St-Louis, voisin de la résidence de M. Delage, fleuriste, et de l'entrée de Spencer Wood, a été détruite de fond en comble vers huit heures, lundi soir, par un incendie. L'état de la bâtisse était en ruine. Tout a été détruit. On n'a pu rien sauver de l'ameublement ainsi que des provisions de bois et de conserves de toute espèce que M. McPeak avait faites pour l'hiver.

M. McPeak est parti il y a quelques jours pour les bois, pour vaquer à ses fonctions de mesureur de bois. Les pertes sont évaluées à \$2,000 et il n'y a pas de chances que pour \$800.

À la réunion des membres du nouveau conseil municipal du village de Limoilou, Monsieur Etienne Bois, élu maire de la municipalité pour un nouveau terme de deux ans.

Il y aura séance du conseil des ministres à Québec, demain. On pense que la date de la prochaine session de la Législature provinciale va être fixée à cette réunion du cabinet.

Monsieur Albert Cyr, Duquet a donné sa démission comme secrétaire général de l'École des Arts et Métiers de Québec.

Les vieux ne peuvent prendre un remède àigre et purgatif, mais ils trouveront invariablement que les Pilules de mandragore de bois du Dr. Hamilton sont le remède le plus doux contre la constipation et le mal de tête bilieux.

Les douleurs, mais une guérison certaine, prix 25c. N'employez que les Pilules du Dr. Hamilton. (N°7)

L'usage des mots. On a souvent recherché, par la statistique, à déterminer approximativement le nombre des mots qui sont employés, dans la conversation, et les écrits, par les diverses personnes, qui parlent une langue.

Ce problème intéressant vient d'être résolu par un statisticien français, qui est arrivé aux conclusions suivantes: Un homme qui parle le français a, à sa façon, employé seulement 2200 mots.

Un commerçant du Marais en emploie journellement 500.

Un employé égaré de la rue de la Paix fait usage, pour servir sa riche clientèle, d'environ 1,500 mots.

Un professeur en emploi général emploie 2,500.

Un académicien, 3,000.

Un membre de l'Académie des sciences, 5000.

CASTORIA.

Le Samedi suivant, ces amusements auront lieu à la Canadienne.

Le Samedi suivant, ces amusements auront lieu à la Canadienne.

STATISTIQUE DES INCENDIES

Le mois de janvier

Le rapport du département du feu préparé par le surintendant M. Ferns, montre que le nombre d'incendies pour le mois de janvier a été beaucoup moindre cette année que dans le mois correspondant de l'année 1903.

Ce nombre est de 164 contre 229 en 1903. Pendant le mois de janvier on s'est servi 11 fois des pompes à vapeurs et ce 41 incendies.

On est généralement porté à attribuer la cause des incendies aux fournaises surchauffées, mais le rapport montre qu'un petit nombre d'incendies seulement ont résulté de cette cause.

Liste des incendies considérables pendant le mois de janvier.

Club Mont-Royal, rue Sherbrooke, pertes totales.

7 janvier—M. Peullé, 1617, Notre-Dame; dommages considérables.

18 janvier—Swift, Capland & Co., No 5 rue Récollet.

5 janvier—Au feu du Club Mont-Royal le pompier Hott, trouva la mort et le colonel Lardet mourut plus tard à la suite des blessures reçues à cet incendie.

7 janvier—Alexis St-Amour est brûlé à mort au No 181, rue Sainte-Elisabeth.

14 janvier—Le contre-maître Charbonneau est sérieusement brûlé au village au No 880, avenue de l'Hotel de Ville.

17 janvier—Le capitaine Martin, de la station No 6, a les mains coupées par une fenêtre dans un petit feu sur la rue Rachel.

17 janvier—Le pompier Enright se blesse dans la station No 12.

Les principales causes d'incendie ont été: les cheminées en mauvais état, 25; enfants jouant avec des allumettes, 6; les fils électriques, 6; cendres chaudes, 2; explosions à lampes, 7; poêles surchauffés, 9; tuyaux surchauffés, 11; 23 fautes diverses ont été commises pendant le mois de janvier.

COMMENT SE GARANTIR DE LA GRIPPE

Tenez votre estomac en bon état en vous servant des Tablettes de Dodd contre la dyspepsie. Un mauvais estomac signifie un corps faible, incapable de combattre la maladie.

Voici les jours de la grippe. Ça remplace un mauvais rhume, car autrefois quand l'on était moins pressé et que l'on avait un bon estomac cela n'était pas considéré comme si épidémique ni si dangereux.

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi? C'est que lorsque l'estomac est dérangé les différentes parties du corps ne reçoivent pas la nourriture nécessaire. Le corps devient languissant et faible, incapable de se garantir contre la maladie ou de la combattre dès qu'elle a pris naissance.

La sauvegarde contre la grippe est un bon estomac, la meilleure cure et la plus durable pour la grippe c'est un bon estomac. Les Tablettes de Dodd contre la dyspepsie assurent un bon estomac.

Des milliers de personnes vous feront cette déclaration par leur propre expérience et ces milliers n'ont pas eu la grippe.

Mme Anne Bujold, du Cap Marie, Co. Bonaventure, Qué., dit: "Les gripes de la dyspepsie par les Tablettes de Dodd contre la dyspepsie sont merveilleuses. Depuis deux ans, la vie m'est un fardeau, je ne pouvais prendre la moindre nourriture, sans ressentir une douleur à l'estomac. Une boîte des Tablettes de Dodd contre la dyspepsie m'a complètement guérie."

GRAND INCENDIE 2250,000 en fumée

Cincinnati, 3 — Le feu s'est déclaré dans un édifice occupé par la "Great China Tea Company", 29 Pine St. L'édifice a été complètement détruit et quatre maisons voisines ont été très endommagées. Pertes, \$250,000.

Mme Z., dont la beauté fit époque, vient de mourir à l'âge de 25 ans.

—A qui rêvez-vous donc si tristement madame? lui demandait hier un vieil ami.

—Je me regrette!

Le Marchand le plus effronté

ne prétendait jamais qu'une substitution est MEILLEURE que le Savon Baby's Own.

"Tout aussi pur" est le plus grand éloge qu'il faille de son imitation, et ce serait un véritable éloge si c'était vrai.

Savon Baby's Own

est aussi pur et bon que l'argent purifié de la foire.

Il ne VOUS coûte pas plus cher que les substitutions.

Albert Toilet Soap Co., Mfrs., MONTREAL.

Le Changement...

COLONIA HOUSE PHILLIPS SQUARE

GRANDE VENTE ANNUELLE A ESCOMPTE

CETTE VENTE SE CONTINUERA JUSQU'A NOUVEL ORDRE...

SOIES! SOIES! SOIES!

Vente Spéciale cette Semaine

Un assortiment de soie effet Tussah. Article de premier choix qui sera d'été, sera en grande demande la semaine prochaine.

Ces soies sont rayées en bleu-pâle, rouge, bleu, marin, brun et vert. Prix 80c la verge, moins 50 p. c.

Autre assortiment de soies assorties de toutes sortes. Ces marchandises sont choisies parmi les meilleures de notre "stock". Prix 50c à \$1.75 la verge, moins 50 p. c.

Rayon des Rideaux

RIDEAUX DE CHASSIS EN SOIE rayée, \$10 la paire, moins 33-1-3 p. c.

VELOURS à dessins, vendus à \$2 la verge. Pour rideaux et tentures, 33-1-3 p. c. d'escompte.

VELOURS à dessins, à \$3.50 la verge. Pour rideaux et tentures, 50 p. c. d'escompte.

RIDEAUX EN DRAP DE CREPE de Madras, vendus à 50 p. c. d'escompte.

PORTIÈRES A TÊTES FRANÇAISES vendues à 20 p. c. d'escompte.

COUVERTS DE TABLE EN TAPESSERIE, vendus à 20 p. c. d'escompte.

COUVERTS DE TABLE EN VELOURS, vendus à 10 p. c. d'escompte.

Rayon de la Tapisserie et de la Décoration

TAPISSERIE valant de 10c à \$7. Vendue à 20 et 30 p. c. d'escompte.

INGRANIS, 30 pouces de largeur, vendus à 10 p. c. d'escompte.

MOULURES pour appartements, valant de 3c à \$3c le pied. Vendues à 10 p. c. d'escompte.

BERLAIS, 36 pouces de large, valant de 10c à 45c la verge. Vendus à 10 p. c.

GRASS CLOTH JAPONAIS 30 pouces de largeur. Vendu à 50 cents la verge. Pour rideaux et tentures, 33-1-3 p. c. d'escompte.

CHIFFES JAPONAIS, valant de 40c à \$1.50 la verge. Vendus à 10 p. c. d'escompte.

MOULURES pour appartements, valant de 3c à \$3c le pied. Vendues à 10 p. c. d'escompte.

Garmentures en fourrure de toutes les largeurs, à 10 p. c.

RAYON DE L'OPTIQUE

BAROMÈTRES de salle, à 50 p. c. THERMOMÈTRES, à 20 et 50 p. c. ALBUMS à 20, 33-1-3 et 50 p. c. LUNETTES ET ENGINS, modèles, à 75 p. c.

LUNETTES, OPERA ET LONGUES-VUES, à 10, 33-1-3 et 50 p. c.

BOIS BRUN à 50 p. c. BOIS BLANC, à 25 p. c.

FLANELLES!

Une table de flanelles Ogra et de cachemire français, pour blouses, robes et matin, vendues à 50 p. c. d'escompte.

Un assortiment spécial de couvertures de couleur. Vendu à 33-1-3 p. c.

CORSETS!

22 sortes de corsets importés, à 80c, 1.00, 1.25, 1.50, 2.00, 2.25, 2.50, 3.00, 3.25, 3.50, 4.00, 4.50, 5.00, 5.50, 6.00 pour

Parapluies de Dames

80.75 pour 1.00 pour 1.25 pour 1.50 pour 1.75 pour 2.00 pour 2.25 pour 2.50 pour 2.75 pour 3.00 pour 3.25 pour 3.50 pour 3.75 pour 4.00 pour 4.25 pour 4.50 pour 4.75 pour 5.00 pour 5.25 pour 5.50 pour 5.75 pour 6.00 pour

Ombrelles de Dames

Ombrelles en soie noire, brodées, valant 3.00, pour \$1.50. Ombrelles en soie noire, garnies de franges de soie noire, valant \$4.25, pour \$2.13. Ombrelles en soie noire chinoise, garnies, valant \$3.50, pour \$1.75. Ombrelles noires et blanches, valant \$4.25, pour \$2.13.

5 pour cent au comptant en sus de tous les autres escomptes ou réductions

HENRY MORGAN & Co., Montreal

Le Dr A. A. Bernard, Assemblée Bergeron

Il fait des déclarations nettement protectionnistes

Le docteur A. A. Bernard, médecin-pharmacien, de St-Henri, a été hier soir choisi comme candidat protectionniste dans le comté d'Hochelega, en opposition à M. L. A. Rivet, candidat libéral, pour le siège rendu vacant par la nomination de M. J. A. C. Madors sur le banc.

Le Dr Bernard a été le choix unanime de la convention qui s'est réunie dans la salle Levalloir. Cent-un délégués étaient présents, 39 de St-Henri, 21 de la Pointe St-Charles, 15 de la ville de Westmount, et 16 de la ville de Ste-Cunigonde.

Les délibérations ont été de courte durée. La convention terminée, les délégués se sont réunis à la salle publique de l'hôtel de ville de St-Henri, remplie d'une foule d'élus, qui ont écouté avec une attention prolongée le Dr Bernard et ses amis.

M. Edgar Judge, de Westmount, et M. G. N. Ducharme, de Ste-Cunigonde, furent nommés présidents conjoints de l'assemblée qui suivit.

Sur l'estrade étaient l'hon. P. E. LeBlanc, M. P. P., M. Emile Léonard, M. P., pour Laval; MM. Charles Beaubien, Louis Coderre, Jos. Lussier, L. Dr Archambault, A. Archambault, N. P., etc.

M. G. N. DUCHARME

M. G. N. Ducharme, prenant la parole, remercia de l'honneur qu'on lui fait de l'appeler à présider l'assemblée après avoir présidé à la convention.

La convention, dit-il, était absolument représentative, consciente du devoir qu'elle allait remplir. Les délégués ont été les yeux sur un homme qui se distingue parmi tous les autres dans le comté d'Hochelega, le Dr A. A. Bernard. La première considération des délégués a été que St-Henri, étant la ville la plus considérable, le centre manufacturier le plus important du comté, il convenait de choisir dans son sein le porte-étendard de la protection.

Il n'y a pas eu de voix discordante sur la haute personnalité du Dr Bernard; tous ont acclamé le choix fait. Les citoyens de Ste-Cunigonde donneront leur confiance, leur dévouement, et travailleront au succès du candidat protectionniste. Si nous avons élu, dit le Dr Bernard, par une grande majorité, le 16 février prochain.

M. EDGAR JUDGE

M. Edgar Judge succède à M. G. N. Ducharme. Il assure que Westmount fera son devoir dans la lutte qui commence. Les citoyens ne feront pas les choses à moitié, mais avec le désir et la ferme espérance de vaincre. Dans la candidature choisie, le comté d'Hochelega a un homme dont il doit être fier et qui commande l'entière confiance du parti.

M. LE DR. BERNARD

Le Dr Bernard est accueilli par une triple salve d'applaudissements. «Je suis extrêmement sensible à l'honneur que l'on vient de me faire; je n'ai aucun titre, ce me semble. D'autres citoyens plus capables, auraient pu mieux défendre les principes de la protection. Tout de même il est difficile pour moi de refuser cet honneur quand il est offert si unanimement. Vous me connaissez depuis longtemps et j'ai pour habitude d'être franc. Je ne me présente pas devant vous sous de fausses couleurs. Je viens avec le drapeau de la protection, pour le mener à une victoire certaine. Nous avons un beau pays. La Providence a été pour nous prodigue de richesses, et nous ne devons pas les laisser improductives, enfouies dans notre sol. Il faut protéger notre industrie, mériter de tous les progrès qui en découlent nécessairement.

Le premier article de mon programme est de mettre une barrière assez haute entre nous et les Etats-Unis pour permettre à nos manufactures de vivre et de faire vivre nos ouvriers. Si les manufactures marchent bien, les ouvriers seront bien payés et leurs familles plus heureuses. Le capitaliste placera plus de capitaux dans les industries et le capital étranger viendra plus en abondance dans le pays. La prospérité de l'ouvrier fera la prospérité de l'agriculteur de qui il achète les produits. En un mot c'est la politique du «Canada pour les Canadiens» que je viens défendre.

Les intérêts de Ste-Cunigonde, de Westmount, de Saint-Gabriel et de Saint-Henri sont intimement liés à ceux de la métropole. Il nous faut faire du port de Mont-Réal un port libre, donner au commerce

ce et à la navigation ce qui leur est absolument nécessaire pour la prospérité générale du pays. Une autre question s'impose à l'attention de nos législateurs, négliée qu'elle a été jusqu'ici par le parti au pouvoir. Pour moi il serait préférable d'aider nos Canadiens, poussés vers l'agriculture, à s'établir dans les vieilles provinces ou dans l'Ouest plutôt que de voter des millions pour importer des étrangers, souvent presque barbares, qui s'assimilent mal à nos mœurs et ne peuvent faire de bons citoyens.



Le Dr A. A. BERNARD, candidat de la protection dans Hochelega.

et loyaux citoyens. L'après-midi, Hochelega protestera par son vote contre l'administration qui nous a régis depuis sept ans, avec une politique désastreuse, pour nos industries et pour notre avenir national comme race.

Je compte sur mes amis et je puis les assurer que je maintiendrai haut et ferme le drapeau qu'ils viennent de me confier.

L'HON. P. E. LEBLANC

L'honorable P. E. LeBlanc est présent à une si belle assemblée. Le Dr Bernard est un de ses amis, il le connaît depuis nombre d'années; c'est un candidat digne du comté d'Hochelega. Il dénonce la politique du gouvernement qui laisse les manufactures à la merci de concurrents étrangers et cite des chiffres démontrant que les droits imposés par les Etats-Unis et ceux imposés par le Canada sont au désavantage de ce dernier. Nous devons, dit-il, faire du Canada un pays pour les Canadiens et manufacturer ici ce dont nous avons besoin. La protection est notre salut et le pays est en droit de l'exiger du gouvernement.

MM. Charles Beaubien, Louis Coderre, Jos. Lussier et E. Léonard, M.P., ont aussi adressé la parole, engageant les électeurs à se donner la main et à travailler ensemble au succès de la candidature de M. le Dr Bernard.

Au nombre des principaux citoyens, qui assistaient à l'assemblée, nous avons remarqué: De Ste-Cunigonde — MM. H. Morin, H. Fautoux, le Dr J. L. Lalonde, J. B. Ouellette, L. Z. Mathieu, Ovide Brunette, Prosper Monette, Agidius Fautoux, Gédéon Gagnon, H. Bélie, W. David, L. Archambault, J. R. Poirier, A. Robert.

De St-Henri — MM. James Armstrong, T. Lussier, L. Farrant, Ed. Petrikien, N. F. Bidard, Jos. Villeneuve, Alex. Bussault, Louis Coderre, l'hon. Alph. Desjardins, A. Fautoux, L. Lemieux, T. A. J. Martin, John Tomblay, A. Hortie, H. C. McCallum, Eug. Langlois, H. Hortie, H. Narsan, Jos. Garand, Ovide Cusson, L. E. Bernard, F. Sigouin, J. P. Mercier, E. Gagnon, G. F. Fuller, F. Major, T. Phéon, Jos. H. Major, Alexis Côté, I. Mitchell, J. Dauphin, A. Perron, W. Blanchard, A. Asselin, A. Vincent, S. Trotter, Théo. Daoust, Jos. Myre, W. H. Winslow, H. Daviau, W. Winslow, Antoine Dugas, J. Dubuc, H. Cardinal, Alph. Durocher, Jos. Dupras, A. Dupras, F. Fautoux, P. Marotte, M. Blain, M. Lionel, F. Labelle, L. Parent, C. Sénécal, Alex. Lacoste, O. Brion, H. Taillier, C. Labelle, Ed. Cusson, W. Elliot, T. Martel, O. Brunet, H. Bélie, J. R. Poirier, etc.

De Westmount — MM. Edgar Judge, T. C. Davidson, B. A. MacNab, M. Dulos, avocat, etc.

De la Pointe St-Charles — l'échevin Turner, MM. Jos. Lussier, Jos. Pepin, J. A. Trudel, G. Beaudoin, T. Rossard, Dr Delorme, O. Crépeau, S. Dumphy, P. Dubuc, A. Pilon, A. Dubé, J. Cardinal, M. Chisholm, M. Foisy, Jos. Guertin, V. R. Benjamin, etc.

Le comté central du Dr Bernard est au No. 1902 rue St-Jacques, salle Levalloir.

Il est stipulé, en outre, que les douaniers devront faire un double de la déclaration de chaque voyageur, afin qu'on puisse s'y référer sans retard lors de la visite des bagages.

ELLE QUITTE LE MONDE

Granby, 3. — Mlle Cora Mazze, fille de M. Joseph Mazze, ancien industriel de cette ville, aujourd'hui à l'emploi du gouvernement provincial, a prononcé ses derniers vœux. L'autre jour, la maison-mère des Sœurs de la Présentation de Marie, à St-Hyacinthe.

La nouvelle religieuse s'embarquera bientôt pour Exeter, Angleterre, où elle doit enseigner l'anglais et la musique.

Elle est la sœur de M. J. O. Masse, secrétaire de l'hon. juge Lussier, à Sherbrooke.

Chez le tailleur, — Tout est fait à la mode d'aujourd'hui, est habillé.

— A la mode de demain, depuis le vote de la chambre sur les décorations, nous ne faisons plus de boutons d'or.

GRANDE REUNION PROTECTIONNISTE

MM. Monk, Bergeron, Beaubien, Taillon, réclament pour le Canada un tarif élevé et protestent contre l'attitude du gouvernement à l'endroit de la division Saint-Jacques.

On lit une lettre de M. Tarte, malade

L'assemblée de M. J. G. H. Bergeron, hier soir, à la salle Bruno Charbonneau, a été nombreuse. Les échevins F. X. Martineau, président, l'assemblée, sur l'estrade se trouvaient M. F. D. Monk, M. Bergeron, les honorables MM. L. O. Taillon et Louis Beaubien.

M. L. O. TAILLON

fut le premier orateur. Il aborda la question fiscale et commença aussitôt à en discuter les mérites. Il fit remarquer que les Etats-Unis avec 80,000,000 d'habitants n'achètent au Canada que pour \$48,000,000, tandis que le Canada avec 6,000,000 achète pour \$120,000,000 par année aux Etats-Unis, soit \$20,000,000 de plus qu'en 1896.

Ce qui a fait, dit-il, la prospérité de nos voisins, c'est l'adoption d'un tarif protecteur; nous devons suivre leur exemple. Le tarif américain est actuellement en moyenne de 49 p. c. et le tarif canadien de 24 p. c.; cela nous met sur un pied d'inégalité avec les Etats-Unis.

Le gouvernement cherche à faire croire qu'il fera une révision du tarif dans le sens de la protection; c'est parce qu'il a compris que le peuple est avec le parti conservateur et qu'il ne pouvait résister au courant. Le parti libéral composé de libéraux et de protectionnistes ne peut bien appliquer un tarif protecteur au pays. Il va sans dire, conclut-il, que c'est une leçon pour le libéral.

M. BERGERON

M. Bergeron reçoit une ovation en se levant pour prendre la parole.

Il commence par exprimer son regret de l'absence involontaire de l'un des principaux orateurs annoncés, et lit la lettre suivante de l'honorable M. Tarte, qui ne pouvant être présent pour cause de maladie, tient cependant à dire quelques mots aux électeurs :

Montréal, 2 février, 1904.

A l'hon. P. E. LeBlanc.

Mon cher ami, «Je regrette vivement ne pouvoir assister à la réunion de ce soir. Comme tu le sais, j'ai été forcé de me mettre au lit. Je serai bientôt sur pied et je demanderai permission aux citoyens de la ville de Montréal, à ceux de St-Jacques et d'Hochelega en particulier, de leur exposer mes vues sur la politique qui, dans mon humble opinion, devrait être celle du Canada et la nôtre en particulier.

«En analysant le commerce de la Puissance, par le relèvement du tarif et par une politique de moyens de transport calquée sur notre situation géographique, nous pouvons créer une quelconque année une véritable révolution.

«Relions les uns aux autres les diverses provinces par l'amélioration de nos grandes voies fluviales, par le développement de nos voies de chemins de fer; émignons les pays étrangers les Etats-Unis surtout, de couvrir notre marché de leurs produits manufacturés et autres.

«Mon passage aux affaires, en ma qualité de Ministre des Travaux Publics, m'a permis de réfléchir clairement les besoins de notre situation actuelle.

«Ne perdons donc pas notre temps sur des mots, sur des appellations, sur des chimères en fin de compte.

«Etudions nos besoins, débarrassons-nous des préjugés étroits qui engendrent l'esprit de parti quand même.

«Tout à toi.

«J. ISRAEL TARTE.»

Cette lettre fut vigoureusement applaudie.

M. Bergeron commence ensuite son discours. Il dit que la campagne ne fait que commencer et que pour les adversaires se mettant à avoir recours aux personnalités. Les personnalités, dit-il, sont pas de la politique, elles sont pas de la vie publique. Le Canada est un pays constitutionnel et les citoyens ont le droit de choisir leur représentant au parlement. Le devoir des politiciens est d'instruire les citoyens, et au lieu de cela, dit-il, ses adversaires ont recours aux injures et au mépris pour essayer de le détruire.

C'est la preuve, ajoute-t-il, que certains soutiens libéraux n'ont pas beaucoup de respect pour les électeurs de St-Jacques.

Il a laissé cette belle division sans représentant et se souvient bien peu des citoyens. Le premier ministre n'a jamais daigné répondre aux questions de M. Monk à ce sujet et les libéraux qui jusqu'ici ont représenté la division se fichent de leurs électeurs comme de l'an quarante. Ils se servaient de l'électorat pour se trouver des places.

M. Bergeron dit qu'il a de nouveau accepté la candidature, d'abord pour rendre justice aux citoyens auxquels on a volé l'élection en 1902, ensuite parce que la division a été défranchisée pendant une longue session. Les libéraux d'Ontario ont perdu North River pour cette seule raison. Les citoyens ont été irrités du peu d'estime en laquelle ils étaient tenus par le ministre.

Pour ces raisons M. Bergeron espère, dit-il, du plus, il demande aux électeurs de se faire représenter au parlement par des hommes qui travaillent pour le pays. C'est leur intérêt d'envoyer à Ottawa un membre de l'opposition, parce que pour un pays soi bien gouverné, il faut une forte opposition.

M. Bergeron fait ensuite une profession de foi protectionniste. Libéraux comme conservateurs demandant maintenant la protection de nos industries. La question fiscale est aujourd'hui la question vitale. Il cite quelques exem-

ples d'industries canadiennes absolument abandonnées ou à la dérive. Les instruments aratoires fabriqués dans notre pays, par exemple, ne peuvent pas soutenir la concurrence avec ceux fabriqués aux Etats-Unis. Les manufactures de transparents ont été défranchisées dans le même cas, et grâce à un tarif spécial établi par M. Foster, ils n'ont pas eu depuis à souffrir de la concurrence américaine, mais ces manufactures au lieu d'acheter le coton dont ils se servent au Canada, l'achètent en Angleterre, grâce au tarif préférentiel, aux dépens des Canadiens.

Il faut que les citoyens de Saint-Jacques se fassent représenter par des hommes qui aient le courage de dire ces vérités au gouvernement actuel.

M. Bergeron parle ensuite du grand Trône-Pacifique. Il croit qu'il est de l'intérêt de Montréal de combattre un projet qui coûtera aux citoyens 825 par tête pour faire passer un chemin de fer à 200 milles d'ici. L'amélioration de la voie de Saint-Laurent et la nationalisation du port de Montréal, sont des questions que veut promouvoir M. Bergeron.

Il termine en faisant un appel aux ouvriers. Il leur demande d'être un représentant qui défendra leurs intérêts. Le gouvernement actuel ne leur a pas donné justice en refusant de mettre en force la loi des salaires, et en adoptant, contre leur liberté de citoyens, l'acte des grèves. L'orateur leur demande de veiller à ne pas être volés comme en 1902.

M. Bergeron fut applaudi avec ferveur à plusieurs reprises.

L'HON. M. BEAUBIEN

est ensuite invité à prendre la parole. Il rappelle ses luttes à côté de M. Bergeron, dont il loue le talent, l'énergie et la droiture. Il parle ensuite de la protection comme du seul moyen de faire de notre pays un pays grand et prospère. C'est le salut de l'ouvrier, la richesse du peuple. Voyez, dit-il, la position des Etats-Unis, qui a placé ce pays à la tête de tous les pays du monde, c'est la protection à outrance la défense absolue contre toute concurrence. C'est l'activité éternelle des Etats-Unis, leur prospérité générale, qui attirent chez eux l'ouvrier canadien. C'est là le grand danger au Canada et à l'émigration, contribuant ainsi à la force des Américains. Les pays libéraux échangent depuis longtemps dans ces situations financières embarrassées et ont maintenant recours aux Etats-Unis.

C'est la notre erreur. Le Canada devrait les imiter et s'édifier lui aussi une prospérité sans rivale, une richesse s'accroissant tous les jours. Les libéraux ne veulent pas copier les Américains. Ils s'abstiennent de faire du libre-échange autant que possible, et tant que cela durera le Canada ne sera jamais un grand pays.

Il a fait un résumé des réflexions aux électeurs, et les prie de voter de cette comparaison et de voter selon leurs conclusions. La protection se fait jour partout. Si le Canada était protectionniste nous aurions des industries nouvelles et nous ramènerions nos compatriotes dispersés aux Etats-Unis. Les rails d'acier seraient manufacturés ici, le bois de pulpe serait utilisé ici, au lieu d'être envoyés aux Etats-Unis, pour nous revenir en papier. C'est l'erreur de nos gouvernements. La protection, c'est la richesse de l'ouvrier et par conséquent du peuple.

M. Beaubien retrace la protection à tous les âges et chez tous les peuples. Il cite quelques paroles de Colbert. Le grand ministre de Louis XIV écrivait à ce monarque: «L'un des plus considérables ouvrages de la paix est de rétablir toutes sortes de commerces en ce royaume et de les mettre en état de ne pas avoir à recourir à l'étranger pour les besoins du peuple.»

M. F. D. MONK

prend ensuite la parole au milieu d'acclamations enthousiastes. Il remercie les auditeurs de l'accueil qu'ils ont fait à lui et aux autres orateurs et souhaite qu'ils aident tous à faire retourner M. Bergeron aux Communes, pour défendre leurs intérêts et représenter l'opposition à ses côtés. M. Bergeron a droit à la justice des électeurs sans distinction de parti ni de race.

M. Monk dit qu'il adresse la parole en sa qualité d'électeur de St-Jacques où il est né et a vécu. M. Bergeron a été son parrain en politique et il lui doit bien de l'aider à se faire élire dans cette division.

M. Monk remarque qu'à Ottawa St-Jacques est complètement oublié du gouvernement. Depuis 1896, une seule fois un député de cette division a parlé en Chambre et dans toutes les discussions si importantes de tarif, de commerce et de chemins de fer, jamais un représentant de St-Jacques a été la voix.

La division doit maintenant racheter son honneur. Elle a subi toutes les hontes. En Chambre un jugement déclarant que l'élection d'un de ses députés était entachée de fraude a été la publication. Dans cette division d'illustres scandales électoraux se sont passés. A la dernière élection on y a remué de la boue qui a déshonoré l'honneur canadien français. L'heure est arrivée, dit-il, de racheter, de purger cette honte nationale.

Il y a de grandes questions à discuter en Chambre bientôt. Il faut des gens d'expérience pour combattre des injustices envers Montréal comme la Grand-Trône-Pacifique. Ce projet est une injustice envers Montréal, qui paie les taxes, car il fera passer ce chemin de fer de la tête de la navigation et de la métropole canadienne à la dernière session, St-Jacques ne s'est pas fait entendre à ce sujet, pour la première raison que la division n'avait pas de représentant.

Etes-vous d'opinion, électeurs, dit-il, que le commerce de l'Ouest, toute la richesse des prairies, passe loin de

Montréal et s'en aille ailleurs? Non, n'est-ce pas?

Eh bien, envoyez un homme à Ottawa qui puisse revendiquer les droits de la ville et faire respecter l'opinion de la métropole!

En sa qualité d'électeur de St-Jacques, M. Monk demande aux électeurs de lui donner, pour l'aider à défendre Montréal et l'ouvrier, un soutien et un aide comme M. Bergeron. M. Bergeron devait à son respect de lui-même de se présenter de nouveau devant la division St-Jacques.

Il demande justice, réparation, et c'est bien lui qui a droit aux suffrages des électeurs.

M. Monk a confiance en l'électorat et compte que le 16 février, inspiré par la justice et la générosité, les électeurs de St-Jacques enverront M. Bergeron parler pour eux au Parlement du Canada.

Après un vote de remerciements au président de l'assemblée, la réunion a dispersé, vers 10.30 h. p.m., après des honneurs pour le candidat et pour les orateurs.

EXTREME ORIENT

Les puissances se préparent à la guerre

St-Petersbourg, 3.—Le Czar a maintenant devant lui le rapport du conseil spécial sur la réponse de la Russie. Tous les documents relatifs à la réponse ont été soumis hier à Sa Majesté par le grand-duc Alexis et le tsar les a pris de suite en considération.

Les cours à la Bourse ont encore été faibles; le quatre pour cent a baissé d'un point.

Une escadre de Vladivostok annonce que la flotte russe dans ce port a reçu tout son armement et qu'elle est prête à prendre la mer. Le port est tenu libre par des navires-bris-glaces.

La flotte comprend quatre croiseurs le «Gromoboy», de 12,336 tonnes; le «Rossia», de 12,130 tonnes; le «Bagatry», de 6,750; et le «Rurik», de 10,923 tonnes. Elles comprennent aussi un transport, le «Lena».

Washington, 3.—Le sous-secrétaire d'Etat nie que les Etats-Unis coopèrent avec la France et l'Angleterre pour exercer une pression sur le Japon dans l'intérêt de la paix.

Paris, 3.—Le correspondant du «Journal», à Port-Arthur, câble que des ordres ont été reçus pour la mobilisation des escadres de Port-Arthur et de Vladivostok, et que ces deux flottes sont maintenant prêtes à prendre la mer, à un moment d'avis.

Lopps, 3.—Le croiseur japonais, «Nishiki», est arrivé à Singapour aujourd'hui.

Le «Kiasa» arrivera ce soir.

LA NEUTRALITE DE LA CORÉE. New-York, 3.—Les efforts du gouvernement de la Corée sont concentrés spécialement sur l'obtention par les puissances de la neutralité de la Corée. On voudrait arriver à faire de la Corée, un pays neutre dans les mêmes conditions que la Belgique et la Suisse.

GREVE REGLEE

Chicago, 3.—Les arbitres dans la grève des cochers de louage, ont rendu leur décision. L'ancien contrat est renouvelé à l'exception de deux items.

Les hommes reçoivent \$12 par semaine pour une journée de douze heures et 25 cents de surplus pour les heures supplémentaires.

LE CORPS HUMAIN A SES TEMPETES D'EQUINOXE

Dans sa marche depuis le bureau jusqu'à l'ambulance, le corps a ses époques de changements auxquelles s'associent des désordres alarmants.

Il y a de grandes époques dans la vie de l'homme. Vers quarante ans tout homme voit apparaître une nouvelle condition, et à cet âge est passé le bonheur, vers soixante ans, le bonheur se fait la santé fait un autre plongeon, et des tempêtes assombrissent l'horizon de la vie.

Ces tempêtes doivent être affrontées, et les gens sages fortifient le pouvoir de résistance du corps avec Ferrozone, qui reconstitue la force corporelle, renouvelle le sang, renforce le cœur et les organes vitaux. Le nouveau tissu formé par Ferrozone, qui permet au corps de résister aux maladies, et de prévenir les changements organiques, qui peuvent survenir à cette époque critique.

Peu importe l'âge ou le sexe des gens. Ferrozone, la meilleure médecine, pour reconstituer les nerfs, renforcer le cerveau et donner une vigueur générale au corps. Il repousse la sensation et l'apparence de la vieillesse, et met la souplesse et la force de la jeunesse dans le système que les remèdes ordinaires ne peuvent reconstituer. Ce n'est pas seulement une théorie, mais une prétention renforcée de grandes preuves sur les mérites vrais de Ferrozone.

Contraintement aux émanations d'huile aux drogues alcooliques qui ne sont pas longtemps présentes, les médecins intelligents, Ferrozone contient les plus nouveaux et les meilleurs éléments renforcés, sous forme de tablettes. Leur forme est uniforme, et leurs doses sont petites, seulement une tablette au temps des repas.

Vous ne pouvez manquer de bénéficier grandement, de Ferrozone, qui est vendu chez les pharmaciens. Prix 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50. Insistez pour avoir celui que Ferrozone. Refusez toutes substitutions. Par la poste de N. C. Polson, Kingston, Ont. et Hartford, Conn., E.U.A. 288-1.

BEAU MAL

Il y a beaucoup de femmes et de filles malheureuses qui souffrent en silence, les unes parce qu'elles n'osent pas se plaindre, les autres parce qu'elles ne savent pas qu'il existe un remède à leurs souffrances. Ce sont les femmes et les jeunes filles atteintes du beau mal.

Vous voyez près de vous, une femme ou une jeune fille forte, vigoureuse, qui, tout à coup, s'étirole, s'anémie, perd son teint frais; ses traits se tirent, sa figure devient terreuse, elle n'a plus de force; elle est aussi en proie aux idées noires; la vie lui est à charge; elle n'a plus de goût à rien. Interrogez la, elle vous dira que ses périodes sont irrégulières, tantôt en avance, tantôt en retard, insuffisantes ou trop abondantes; qu'elle est sujette aux pertes blanches qui l'épuisent; qu'elle a perdu son appétit et qu'elle souffre de l'estomac. Il lui semble qu'elle a un poids énorme dans le bas-ventre. Sa marche est pénible, et, si elle fait un faux pas, ce sont des douleurs à perdre connaissance. Elle ne peut rester debout ni soulever le moindre fardeau.

Si la vie de la jeune femme ou de la jeune fille atteinte du beau mal, est pénible, plus pénible encore est l'avenir qui l'attend, si elle n'y remédie pas.

Les femmes et les jeunes filles se guérissent parfaitement du beau mal au moyen des Pilules Rouges. Ce traitement pratique, le moins coûteux de tous, permet à toute malade de se soigner elle-même, sans déranger en quoi que ce soit ses habitudes de vie ou de travail. Par excellence, les Pilules Rouges sont recommandées aux personnes qui sont obligées de travailler fort, soit chez elles, soit dans les manufactures.

Les Pilules Rouges sont par excellence, le régulateur des périodes; elles guérissent toutes les maladies intérieures, comme hémorrhagies, pertes blanches, périodes irrégulières et douloureuses, suites des couches, vertiges, neurasthénie, puis tous les troubles de la circulation et de l'estomac qu'entraînent ces maladies internes.

LE REMORQUEUR "ALPHONSE RACINE"

La commission du port, dans sa réunion hebdomadaire du 27 courant, a décidé de baptiser le remorqueur qu'elle fait construire du nom d'un de ses membres "Alphonse Racine".

M. Racine est, en effet, un des membres les plus en vue de la commission du port. C'est grâce à lui que le remorqueur qui portera son nom se construit à Sorel aux mines Pontbriand.

M. Racine, député, a rempli ses fonctions à la Commission du port, avec beaucoup de temps, de travail et d'énergie et en peut être certain de la trouver, auprès de ses collègues l'avocat de toutes les causes justes, le partisan des mesures équitables et un puissant promoteur du progrès.

Nous sommes heureux de féliciter M. Alphonse Racine de l'honneur bien mérité que vient de lui faire ses collègues.

LES VOLEURS A PHILADELPEIE

Philadelphie, 3.—Mme Joseph Hassler, âgée de 71 ans, et propriétaire d'un magasin de bijouterie au No. 3115 Market street, se trouvait seule dans son magasin lorsque quatre hommes y ont pénétré et lui ont demandé à voir des bijoux.

Sans méfiance, Mme Hassler leur en a montré plusieurs et, au moment où elle s'attendait le moins, ces hommes se sont jetés sur elle et, tandis que l'un d'eux lui comprimait la gorge

entre ses mains, un autre pour l'assommer lui a donné un coup de bâton sur la tête, puis ils l'ont bâillonnée et lui ont lié les bras et les jambes. Les bandits, après avoir réduit leur victime à l'impuissance, se sont emparés de bijoux d'une valeur de \$500 et ont pu s'enfuir sans être autrement inquiétés.

Ce vol audacieux a eu lieu sans qu'un grand nombre de personnes qui, à ce moment-là, passaient dans la rue, aient aperçues que quelque chose d'anormal se déroulait à l'intérieur du magasin, et ce n'est que quelques instants après qu'un voisin, étonné de voir quatre hommes sortir précipitamment du magasin, se rendit chez Mme Hassler et donna l'alarme.

Mme Hassler a à la tête une profonde blessure, au cuir chevelu et, étant donné son grand âge et la peur qu'elle a eue, on craint qu'elle ne vienne à mourir. Elle ne peut donner un signalement très détaillé de ses agresseurs et la police est à leur recherche.

Bons bargains en immeubles toute cette semaine chez

A. DUPERRAULT, 785 Ave. du Parc.

256-6

St Antoine de Tilly

(Correspondance régulière) St-Antoine de Tilly 2.—A une séance du conseil municipal, tenue lundi, M. Edouard Boivin, régent, a été nommé maître de cette municipalité.

En annonçant pour le quinze février, le mariage de M. J. A. Jones, de St-Romald, avec Mlle Victoria Dion, de Les Fonds, St-Antoine de Tilly.

L'ARMEE FRANCAISE

A fait usage, avec succès, du VIN MARIANI durant les campagnes de Madagascar et d'Indo-Chine.

Durant les longues années et fatigantes marches, nos soldats et nos officiers trouvaient un soulagement immédiat contre la fatigue et les difficultés, en se servant du merveilleux tonique qu'est le VIN MARIANI: il prévenait la fièvre et la maladie dans un pays malsain et malfamé.

Dr H. LIBERMAN, Chirurgien Général.



VIN MARIANI

Essayez le Vin Mariani pour les maladies internes ou du dos, les insomnies, les dépressions mentales, la mélancolie, l'épuisement nerveux, les faiblesses, les palpitations du cœur, l'indigestion. Il est absolument sans danger, délicieux au goût, et rend la vie digne d'être vécue. CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

NOUVELLES DE PARTOUT

CORRESPONDANCE SPECIALE

t Romain de Winslow

meurt au mépris — Accident — Naissance

St-Romain, 31. — M. Napoléon Beauvillier, boucher, de St-Léon de Marston, est en visite, ici, ces jours derniers, chez M. le curé.

— L'épouse de M. Edouard Ruel, d'une naissance à une fille, qui a reçu le baptême des noms de Marie-Anne et Jean.

Perrain et marraine M. et Mme Joseph Roy, grand-oncle et tante du nouveau-né.

— Mlle Lumbia Blais, institutrice, a été du département de l'Instruction publique, un chèque de \$20.00, pour le cours dans son enseignement. Nous souhaitons encore cette récompense au pauvre enfant.

— M. et Mme Théodore Hallé sont heureux parents d'un fils qui a reçu le baptême des noms de Joseph Philémon et Victor.

Perrain et marraine M. et Mme Philémon Boulanger.

— Le surintendant de l'Instruction publique a décerné à M. Joseph P. Fortin, instituteur, par l'entremise de M. le directeur Curé, une prime de \$20.00, une récompense de ses services bien mérités, et de son travail incessant.

— M. et Mme Bellavance, ont le plaisir d'annoncer à leurs parents la naissance d'un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph, Cyrille, Pierre.

Perrain et marraine M. et Mme Pierre Goulet, grand-oncle et tante de l'enfant nouveau-né.

— M. Joseph Boulanger, est parti samedi, pour aller se promener à Lac Beauport, pour voir ses parents, et lui rendre visite.

— M. et Mme Annette Gagnon, de St-Hubert, sont arrivés ces jours derniers, pour résider dans notre paroisse. M. Gagnon se propose de construire, se manufacture de portes et de chaises, au printemps.

Nous lui souhaitons succès dans son entreprise.

— Un grave accident est arrivé à M. Guillaume Roy.

Deschambault

M. Louis Armand élu maire

Deschambault, 3. — A une réunion du conseil municipal, tenue, ce jour, M. Louis Armand, cultivateur, a été élu nouveau maire, de cette municipalité.

— A la même séance, le conseil a accordé un privilège exclusif pour vingt-cinq ans, à M. Jean Armand, rentier, de cette paroisse, lui donnant droit d'exploiter un système d'éclairage à la lumière électrique et l'installation d'un téléphone local, dans notre village.

St Antoine, Richelieu

Lundi dans la salle publique de St-Antoine, ont eu lieu les élections municipales.

M. Antoine Phaneuf, a été élu maire en remplacement de M. Joseph Gaudet.

MM. Louis Poulette, Jos. Pascal, Armand, A. Gaudette, A. Calana et Y. Guertin, conseillers.

Farnham

Farnham, 3. — Il y aura samedi, le 13 février, à Farnham, une grande assemblée des fabricants de beurre et fromage.

Des créateurs du département de l'agriculture seront présents. Tous ceux qui s'intéressent à cette industrie sont cordialement invités à y assister.

St Polycarpe

Une conférence agricole a eu lieu au village de St Polycarpe, samedi, le 30 janvier, sous les auspices du Cercle Agricole de la paroisse. M. le curé a bien voulu prêter l'usage de la vaste sacristie pour la circonstance.

A dix heures, M. le notaire J. A. Ouhart, secrétaire du Cercle Agricole, a présenté les conférenciers à l'assemblée et M. le curé a adressé quelques paroles d'encouragement.

MM. Chépeau, Charbon et Dery firent chacun une conférence et furent écoutés avec beaucoup d'attention par les trois cents personnes présentes, dont un grand nombre étaient venues des paroisses voisines.

A l'assemblée du Conseil de la municipalité du village de St Polycarpe, tenue lundi, le 1er février, M. F. N. Ranger a été élu maire et M. Wilbrod Joly a été réélu comme secrétaire-trésorier.

M. Eugène E. Ladouceur, hôtelier du village, laisse la place mercredi matin, pour s'établir à St-Scholastique. Les citoyens regretteront son départ.

St Philomène

M. F. X. A. Benuil, élu maire

Sainte-Philomène, 3. — A une assemblée du conseil municipal de Sainte-Philomène, tenue lundi, M. F. X. A. Benuil, maître boulanger de l'endroit, élu, à l'unanimité, maire en remplacement de M. Lecavalier existant et ex-candidat pour les communes, maire depuis onze ans.

Après cette élection, le nouveau maire a reçu ses nombreux amis et se rendit chez lui. Pendant plusieurs heures l'on chanta, l'on dansa et l'on s'amusa à qui mieux mieux.

C'est donc avec plaisir que nous présentons nos sincères félicitations au nouveau élu, car nous n'avons nul doute que M. Benuil saura administrer les affaires de sa municipalité avec bien et à l'avantage de ses concitoyens.

En effet, de très pauvre qu'il était au début de sa carrière, il a réussi, par son travail et son énergie ainsi que son activité à se créer une aisance plus qu'enviable.

Ce que nous lui demandons, c'est de mettre ses beaux talents au service de sa paroisse, convaincus d'avance qu'il saura faire honneur à la position la plus honorable qu'un honnête citoyen puisse obtenir de ses concitoyens.

St Charles de Richelieu

A une séance du conseil municipal de la paroisse de Saint-Charles, lundi dernier, M. René Lévesque a été élu à l'unanimité, maire de cette municipalité.

— A la même assemblée, les membres de l'association mutuelle contre le feu de la paroisse de Saint-Charles, tenue lundi, MM. Alphonse Lussier, René Lévesque, Jeanne Meunier, Charles Messier, Etienne Adam, Wilfrid Dussan, Le Comte de Beaumont, Ad. Lussier, Octave Lussier, fils, ont été élus directeurs.

— M. Alphonse Lussier a été nommé président et M. Noël Gervais a été nommé secrétaire.

North Stukeley

Une tempête de neige fait encore aujourd'hui. C'est vraiment décourageant. L'eau se fait de plus en plus rare; plusieurs cultivateurs sont obligés de charroyer de l'eau pour leurs animaux d'assés loin. Les charroyeurs de bois se font difficilement à cause des mauvais chemins.

— Le foie se vend passablement cher de \$10 à \$13 la tonne, loin pressé. L'avoine se vend de 32 livres et les patates de 35 à 40 cents le minot.

— Nous avons eu deux cas de fièvre typhoïde, le premier chez les dames du docteur B. Godbout avait réuni quelques amis de Valcourt, de St-Antoine, de Bonsecours, dimanche soir, afin de prendre part à une partie de échecs, qui fut des plus entraînantes, et des plus intéressantes.

— Le premier prix pour les dames fut remporté par Mme Nap. Deschamps, et le prix de consolation par Mme L. de Boncourt. Pour les hommes, le 1er prix fut remporté par M. M. Deschamps et le 2e par M. Deschamps.

— Le 1er M. Deschamps, curé de Valcourt, et son vicar le Rev. M. Baron, étaient les hôtes du Rev. M. Deschamps de Notre-Dame de Bonsecours, dimanche soir, ainsi que le Rev. M. Bernier, curé de St-Antoine de Stukley.

— Le 1er M. Deschamps, curé de St-Antoine de Stukley, inst. du village de N.-D. de Bonsecours de North Stukley a reçu une gratification au montant de \$20. Nos félicitations.

St Jérôme

Première séance du conseil de ville — M. Provost, Fournier et Leclair n'y assistent pas

(Correspondance régulière)

St-Jérôme, 3. — La première séance régulière du conseil de ville, depuis les dernières élections, a eu lieu, hier soir. Son honneur le maire W. R. St-Jérôme présidait. Tous les conseillers étaient à leur place, moins Messieurs Henri Provost, Emmanuel Fournier et Joseph Leclair. Les nouveaux élus du district de St-Jérôme, Messieurs Provost, Fournier et Leclair, n'ont pas assisté à la séance et ont pris leur congé.

M. le maire expose une revue détaillée de ce qui a été fait et de ce qui doit être fait, sans retard par le conseil.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un projet de règlement concernant l'acquisition de la ville de St-Jérôme, après discussion est adopté à l'unanimité sur la proposition de M. Bélanger, secondé par M. Bélanger, le règlement de l'acquisition de la ville de St-Jérôme.

Voici les principales clauses qui diffèrent de l'ancien règlement: 1. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 2. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 3. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 4. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 5. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 6. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 7. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 8. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 9. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 10. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 11. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 12. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 13. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 14. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 15. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 16. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 17. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 18. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 19. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 20. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 21. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 22. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 23. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 24. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 25. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 26. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 27. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 28. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 29. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 30. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 31. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 32. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 33. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 34. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 35. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 36. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 37. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 38. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 39. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 40. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 41. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 42. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 43. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 44. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 45. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 46. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 47. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 48. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 49. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 50. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 51. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 52. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 53. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 54. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 55. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 56. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 57. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 58. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 59. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 60. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 61. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 62. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 63. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 64. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 65. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 66. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 67. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 68. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 69. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 70. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 71. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 72. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 73. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 74. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 75. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 76. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 77. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 78. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 79. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 80. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 81. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 82. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 83. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 84. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 85. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 86. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 87. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 88. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 89. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 90. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 91. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 92. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 93. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 94. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 95. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 96. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 97. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 98. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 99. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 100. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 101. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 102. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 103. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 104. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 105. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 106. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 107. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 108. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 109. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 110. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 111. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 112. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 113. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 114. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 115. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 116. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 117. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 118. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 119. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 120. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 121. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 122. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 123. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 124. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 125. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 126. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 127. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 128. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 129. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 130. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 131. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 132. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 133. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 134. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 135. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 136. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 137. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 138. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 139. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 140. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 141. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 142. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 143. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 144. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 145. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 146. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 147. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 148. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 149. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 150. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 151. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 152. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 153. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 154. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 155. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 156. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 157. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 158. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 159. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 160. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 161. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 162. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 163. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 164. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 165. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 166. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 167. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 168. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 169. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 170. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 171. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 172. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 173. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 174. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 175. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 176. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 177. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 178. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 179. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 180. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 181. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 182. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 183. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 184. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 185. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 186. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 187. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 188. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 189. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 190. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 191. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 192. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 193. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 194. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 195. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 196. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 197. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 198. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 199. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 200. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 201. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 202. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 203. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 204. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 205. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 206. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 207. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 208. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 209. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 210. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 211. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 212. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 213. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 214. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 215. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 216. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 217. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 218. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 219. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 220. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 221. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 222. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 223. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 224. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 225. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 226. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 227. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 228. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 229. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 230. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 231. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 232. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 233. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 234. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 235. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 236. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 237. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 238. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 239. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 240. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 241. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 242. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 243. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 244. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 245. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 246. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 247. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 248. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 249. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 250. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 251. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 252. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 253. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 254. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 255. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 256. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 257. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 258. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 259. Pour chaque terrain ou logement occupé par une seule famille, la taxe de l'eau par année sera de 4 p. c. 260. Pour chaque terrain ou

